SYNDICAT DEPARTEMENTAL

DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◊◊◊◊◊◊◊◊

COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2024-87	Approbation du PV 25 09 2024	Approuvée
N° 2024-88	Délibération portant prise acte du rapport de contrôle du concessionnaire Gaz 2023	Approuvée
N° 2024-89	Délibération portant prise acte du rapport de contrôle du concessionnaire électricité 2023	Approuvée
N° 2024-90	Participation obligatoire du SDESM à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une convention de participation	Approuvée
N° 2024-91	Décision modificative n°3 du budget principal	Approuvée
N° 2024-92	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025	Approuvée
N° 2024-93	Avenant n°9 pour l'intégration dans le Contrat Pivot « SDESM » du contrat communal de Saint-Pierre-lès-Nemours	Approuvée
N° 2024-94	Avenant n°2 au contrat de concession pour la distribution publique en gaz pour la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours	Approuvée
N° 2024-95	Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement de centrales solaires sur la commune de Tournan-en-Brie	Approuvée
N° 2024-96	Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à prendre une participation financière dans une société dédiée au développement d'un projet solaire à Gouaix	Approuvée
N° 2024-97	Avis sur le projet de plan des mobilités d'Ile-de-France arrêté par le conseil régional	Approuvée

N° 2024-98	Mise en place d'un fonds de concours dédié à la conversion des chaudières fioul et des chaudières gaz obsolètes équipant les bâtiments publics des collectivités adhérentes du SDESM	Approuvée
N° 2024-99	Désignation d'un délégué suppléant à la commission de délégation de service public	Approuvée
N° 2024-100	Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'achat de véhicules à motorisation électrique et cession de véhicules à motorisation thermique	Approuvée
N° 2024-101	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Amponville Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Armentières	Approuvée
N° 2024-102	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Amponville	Approuvée
N° 2024-103	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Balloy	Approuvée
N° 2024-104	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bellot	Approuvée
N° 2024-105	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Beton Bazoches	Approuvée
N° 2024-106	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bezalles	Approuvée
N° 2024-107	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boisdon	Approuvée
N° 2024-108	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boissy-le-Châtel	Approuvée
N° 2024-109	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boitron	Approuvée
N° 2024-110	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bouleurs	Approuvée
N° 2024-111	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bougligny	Approuvée
N° 2024-112	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bray-Sur-Seine	Approuvée
N° 2024-113	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Cerneux	Approuvée
N° 2024-114	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chailly-en-Bière	Approuvée
N° 2024-115	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chailly-en-Brie	Approuvée
N° 2024-116	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chalautre la Petite	Approuvée

N° 2024-117	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chalmaison	Approuvée
N° 2024-118	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chartrettes	Approuvée
N° 2024-119	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chateau-Landon	Approuvée
N° 2024-120	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtenoy	Approuvée
N° 2024-121	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtillon-la-Borde	Approuvée
N° 2024-122	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chaumes-en-Brie	Approuvée
N° 2024-123	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chenoise-Cucharmoy	Approuvée
N° 2024-124	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Choisy-en-Brie	Approuvée
N° 2024-125	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Courpalay	Approuvée
N° 2024-126	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Crécy-la-Chapelle	Approuvée
N° 2024-127	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Dammarie-les-Lys	Approuvée
N° 2024-128	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Féricy	Approuvée
N° 2024-129	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Flagy	Approuvée
N° 2024-130	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontaine-Fourches	Approuvée
N° 2024-131	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontaine-le-Port	Approuvée
N° 2024-132	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontenailles	Approuvée
N° 2024-133	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Forges	Approuvée
N° 2024-134	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Gouaix	Approuvée
N° 2024-135	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Gravon	Approuvée

N° 2024-136	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Guérard	Approuvée
N° 2024-137	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Hermé	Approuvée
N° 2024-138	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Jaignes	Approuvée
N° 2024-139	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La-Brosse-Montceaux	Approuvée
N° 2024-140	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Ferté-Gaucher	Approuvée
N° 2024-141	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Houssaye-en-Brie	Approuvée
N° 2024-142	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Larchant	Approuvée
N° 2024-143	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Rochette	Approuvée
N° 2024-144	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Le Chatelet-en-Brie	Approuvée
N° 2024-145	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Le Mée-sur-Seine	Approuvée
N° 2024-146	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Limoges-Fourches	Approuvée
N° 2024-147	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Lissy	Approuvée
N° 2024-148	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Machault	Approuvée
N° 2024-149	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Maison-Rouge-en-Brie	Approuvée
N° 2024-150	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Mareuil-lès-Meaux	Approuvée
N° 2024-151	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Marolles-en-Brie	Approuvée
N° 2024-152	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montceaux-lès-Provins	Approuvée
N° 2024-153	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montcourt-Fromonville	Approuvée
N° 2024-154	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montdauphin	Approuvée

N° 2024-155	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montigny-le-Guesdier	Approuvée
N° 2024-156	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montigny-Lencoup	Approuvée
N° 2024-157	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Mortcerf	Approuvée
N° 2024-158	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Noisy-Rudignon	Approuvée
N° 2024-159	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Noisy-sur-École	Approuvée
N° 2024-160	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Orly-sur-Morin	Approuvée
N° 2024-161	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Ozouer-le-Voulgis	Approuvée
N° 2024-162	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Pécy	Approuvée
N° 2024-163	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Perthes-en-Gatinais	Approuvée
N° 2024-164	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Pezarches	Approuvée
N° 2024-165	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Poigny	Approuvée
N° 2024-166	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Presles-en-Brie	Approuvée
N° 2024-167	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Rebais	Approuvée
N° 2024-168	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Brice	Approuvée
N° 2024-169	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Cyr-sur-Morin	Approuvée
N° 2024-170	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Germain-Laxis	Approuvée
N° 2024-171	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Méry	Approuvée
N° 2024-172	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours	Approuvée
N° 2024-173	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne	Approuvée

N° 2024-174	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Sauveur-Sur-École	Approuvée
N° 2024-175	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Seine-Port	Approuvée
N° 2024-176	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Sivry-Courtry	Approuvée
N° 2024-177	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Soisy-Bouy	Approuvée
N° 2024-178	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Solers	Approuvée
N° 2024-179	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Touquin	Approuvée
N° 2024-180	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Valence-en-Brie	Approuvée
N° 2024-181	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vaudoy-en-Brie	Approuvée
N° 2024-182	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vendrest	Approuvée
N° 2024-183	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villeneuve-sur-Bellot	Approuvée
N° 2024-184	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Ville-Saint-Jacques	Approuvée
N° 2024-185	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villiers-saint-Georges	Approuvée
N° 2024-186	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villiers-sur-Seine	Approuvée
N° 2024-187	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vimpelles	Approuvée
N° 2024-188	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Voinsles	Approuvée
N° 2024-189	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Yèbles	Approuvée

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-87-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-87

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-87-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-88-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-88

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport de contrôle du concessionnaire Gaz 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-88-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le rapport de contrôle du concessionnaire Gaz pour l'année 2023 dont la synthèse est annexée au présent dossier ;
Considérant que le rapport de contrôle du concessionnaire Gaz constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences du syndicat au cours de l'année 2023 ;
Considérant que le SDESM doit veiller au bon accomplissement de ces missions de service public et par conséquent, exercer le contrôle du service qu'il a confié au concessionnaire GRDF ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport de contrôle du concessionnaire Gaz pour l'année 2023.
DIT que le rapport de contrôle du concessionnaire Gaz sera notifié à l'ensemble de ses adhérents et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-89-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-89

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport de contrôle du concessionnaire électricité 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-89-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le rapport de contrôle du concessionnaire Electricité pour l'année 2023 dont la synthèse est annexée au présent dossier ;
Considérant que le rapport de contrôle du concessionnaire électricité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences du syndicat au cours de l'année 2023 ;
Considérant que le SDESM doit veiller au bon accomplissement de ces missions de service public et par conséquent, exercer le contrôle du service qu'il a confié au concessionnaire ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport de contrôle du concessionnaire électricité pour l'année 2023.
DIT que le rapport de contrôle du concessionnaire électricité sera notifié à l'ensemble de ses adhérents et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-90-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-90

Objet de la délibération : **Participation obligatoire du SDESM à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une convention de participation**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-90-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu la délibération n° 2013-19 du 27 février 2013 du SIESM relative à la mise en place d'une protection sociale complémentaire ;
Vu la délibération n° 2019-47 du 2 juillet 2019 relative à la mise en concurrence pour le contrat de protection sociale complémentaire prévoyance ;
Vu la délibération n° 2019-73 du 3 décembre 2019 relative à l'attribution du contrat pour le renouvellement de la protection sociale complémentaire prévoyance ;
Vu la délibération n° 2021-71 du 8 décembre 2021 relative au débat sur la mise en place de la protection sociale complémentaire ;
Vu l'avis du comité social territorial du 26 novembre 2024 ;
Considérant que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public ;
Considérant que la participation de l'employeur pour les garanties prévoyance devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 ;
Considérant que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance ;

- La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.
- La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation…), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Considérant que le SDESM a conclu un contrat de couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents du SDESM avec l'assureur TERRITORIA MUTUELLE jusqu'au 31 décembre 2025 ;
Considérant que le SDESM participe actuellement pour la prévoyance, dans le cadre d'une convention de participation avec TERRITORIA MUTUELLE, à hauteur de 10 € mensuels au bénéfice de six agents ayant travaillé pour le SIESM, ce dernier ayant fusionné pour créer le SDESM au 1er janvier 2014 ;
Considérant que la participation de l'employeur au financement de la complémentaire prévoyance ne peut être inférieure à 20% d'un montant de référence qui est de trente-cinq euros, soit sept euros par agent ayant souscrit une telle complémentaire prévoyance et par mois ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanilité des membres présents et représentés :

DECIDE :
- **Article 1** : de poursuivre la procédure de la convention de participation, dans le cadre du contrat de couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents du SDESM avec l'assureur TERRITORIA MUTUELLE jusqu'au 31 décembre 2025.
- **Article 2** : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront, de manière facultative, à ce contrat,
- **Article 3** : de fixer le niveau de participation comme suit :
    - Versement d'un montant unitaire mensuel de sept euros par agent
- **Article 4** : d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DELIBERATION N° 2024-91

Objet de la délibération : **Décision modificative n°3 du budget principal**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 ;
Vu la délibération n°2024-34 du 19 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 ;
Vu la délibération n°2024-58 du 25 septembre 2024 relative à la décision modificative n°2 ;
Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

Section de fonctionnement – Dépenses

DEPENSES	**204 300,00**
011	**37 160,00**
617	-2 000,00
Etudes et recherches	-2 000,00
6156	840,00
Maintenance (sur matériel)	840,00
6228	24 000,00
Rémunérations diverses (AMO)	24 000,00
6232	3 300,00
Fêtes et cérémonies	3 300,00
6234	2 500,00
Réceptions	2 500,00
6238	0,00
divers publicité, publications, relations publiques	0,00
6251	500,00
Voyages, déplacements et missions	500,00
6262	500,00
Frais de télécommunications	500,00
60632	3 800,00
Fournitures de petit équipement	3 800,00
61558	12 500,00
Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	12 500,00
63512	60,00
impots directs - taxes foncieres	60,00
615221	-11 140,00
Entretien et réparations sur bâtiments publics	-11 140,00
615232	2 300,00
Entretien et réparations sur réseaux	2 300,00
023	**-932 860,00**
023	-932 860,00
Virement à la section d'investissement	-932 860,00
042	**1 100 000,00**
6811	1 100 000,00
Dotations aux amortissements/immobilisations	1 100 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Section d'Investissement – Recettes

RECETTES	**204 300,00**
70	**-1 000,00**
7018	-1 000,00
Autres ventes de produits finis (vente elec)	-1 000,00
75	**179 300,00**
75888	179 300,00
Autres produits divers de gestion courante	179 300,00
013	**16 700,00**
6419	13 900,00
rembousement sur rémunérations du personnel	13 900,00
6459	2 800,00
remboursement de salaires / charges	2 800,00
042	**9 300,00**
777	9 300,00
quote part des subventions d'investissement transférée au cpte de résultat	9 300,00

Section d'investissement - Dépenses

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DEPENSES	**1 238 440,00**
21	**273 500,00**
2158	235 000,00
Autres installations, matériel et outillage techniques	235 000,00
2188	0,00
Autres immo corporelles	0,00
21351	34 500,00
Installations, agencements, aménagements	34 500,00
21838	4 000,00
Autre matériel informatique	4 000,00
23	**-99 600,00**
2315	-99 600,00
sur installations techniques	-99 600,00
45	**1 155 000,00**
4581004	15 000,00
andrezel	15 000,00
4581032	4 000,00
bezalles	4 000,00
4581051	5 000,00
breau	5 000,00
4581068	72 000,00
chailly en brie	72 000,00
4581094	152 000,00
château-Landon	152 000,00
4581095	19 000,00
chateaubleau	19 000,00
4581096	48 000,00
chatelet en brie	48 000,00
4581103	15 000,00
chaumes en brie	15 000,00
4581114	46 000,00
claye souilly	46 000,00
4581123	125 000,00
coubert	125 000,00
4581143	18 000,00
croix en brie	18 000,00
4581149	3 000,00
dammartin en goele	3 000,00
4581150	52 000,00
dammartin sur tigeaux	52 000,00
4581174	1 000,00
fericy	1 000,00
4581185	135 000,00
Fontenailles	135 000,00
4581195	7 000,00
gastins	7 000,00
4581209	1 000,00
grez sur loing	1 000,00
4581210	26 000,00
grisy suisnes	26 000,00
4581215	2 000,00
guignes	2 000,00
4581229	1 000,00
jaulnes	1 000,00
4581270	50 000,00
marles en brie	50 000,00
4581340	23 000,00
ozouer le voulgis	23 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

4581342	3 000,00
pamfou	3 000,00
4581345	7 000,00
pécy	7 000,00
4581380	125 000,00
rubelles	125 000,00
4581383	11 000,00
saacy sur marne	11 000,00
4581408	2 000,00
st martin en bière	2 000,00
4581411	56 000,00
st ouen en brie	56 000,00
4581420	2 000,00
st thibault des vignes	2 000,00
4581432	9 000,00
seine port	9 000,00
4581442	5 000,00
solers	5 000,00
4581447	15 000,00
thieux	15 000,00
4581489	18 000,00
villeneuve le comte	18 000,00
4581501	5 000,00
villiers sur morin	5 000,00
4581507	4 000,00
voinsles	4 000,00
4581514	70 000,00
yebles	70 000,00
4582217	3 000,00
haute maison	3 000,00
204	**-99 760,00**
2041482	-99 760,00
Subventions équipements aux communes	-99 760,00
040	**9 300,00**
13911	3 000,00
subvention equipement - Etat et établissements nationaux	3 000,00
13912	3 200,00
subvention equipement - région	3 200,00
139148	3 100,00
subvention equipement - autres communes	3 100,00

Section d'investissement – Recettes

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

RECETTES	**1 238 440,00**
13	**-100 000,00**
1311	-100 000,00
subvention d'équipement transférables de l'Etat et établ. Nat.	-100 000,00
45	**1 152 000,00**
4582004	15 000,00
andrezel	15 000,00
4582032	4 000,00
bezalles	4 000,00
4582051	5 000,00
breau	5 000,00
4582068	72 000,00
chailly en brie	72 000,00
4582094	152 000,00
château-Landon	152 000,00
4582095	19 000,00
chateaubleau	19 000,00
4582096	48 000,00
chatelet en brie	48 000,00
4582103	15 000,00
chaumes en brie	15 000,00
4582114	46 000,00
claye souilly	46 000,00
4582123	125 000,00
coubert	125 000,00
4582143	18 000,00
croix en brie	18 000,00
4582149	3 000,00
dammartin en goele	3 000,00
4582150	52 000,00
dammartin sur tigeaux	52 000,00
4582174	1 000,00
fericy	1 000,00
4582185	135 000,00
Fontenailles	135 000,00
4582195	7 000,00
gatins	7 000,00
4582209	1 000,00
grez sur loing	1 000,00
4582210	26 000,00
grisy suisnes	26 000,00
4582215	2 000,00
guignes	2 000,00
4582229	1 000,00
jaulnes	1 000,00
4582270	50 000,00
marles en brie	50 000,00
4582340	23 000,00
ozouer le voulgis	23 000,00
4582342	3 000,00
pamfou	3 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-c2024-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

4582345	7 000,00
pécy	7 000,00
4582380	125 000,00
rubelles	125 000,00
4582383	11 000,00
saacy sur marne	11 000,00
4582408	2 000,00
st martin en bière	2 000,00
4582411	56 000,00
st ouen en brie	56 000,00
4582420	2 000,00
st thibault des vignes	2 000,00
4582432	9 000,00
seine port	9 000,00
4582442	5 000,00
solers	5 000,00
4582447	15 000,00
thieux	15 000,00
4582489	18 000,00
villeneuve le comte	18 000,00
4582501	5 000,00
villiers sur morin	5 000,00
4582507	4 000,00
voinsles	4 000,00
4582514	70 000,00
yebles	70 000,00
204	**19 300,00**
2041482	19 300,00
Subventions équipements aux communes	19 300,00
021	**-932 860,00**
021	-932 860,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-932 860,00
040	**1 100 000,00**
28	1 100 000,00
Amortissement	1 100 000,00

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE la décision modificative n°3 du budget primitif 2024, telle que présentée ci-dessus.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-92-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-92

Objet de la délibération : **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-92-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Considérant que, préalablement au vote du budget primitif 2025, le syndicat ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024 ;
Considérant que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;
Considérant que conformément aux textes et afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1er trimestre 2025, il est proposé aux membres du comité syndical de faire application de cet article et d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption de budget 2025, selon le détail ci-dessous :

Chapitres	Articles	Budget 2024	25 %
20: immobilisations incorporelles		8 000,00 €	2 000 €
	2031		1 500 €
	2051		500 €
21: immobilisations corporelles		1 355 958.73 €	339 989 €
	21351		30 000 €
	2158		300 000 €
	21838		5 000 €
	21848		4 989 €
23: immobilisations en cours		9 944 464.90 €	2 486 100 €
	2315		2 486 100 €
	2313		0.00 €
204 : subvention d'équipement versée		1 402 259.61 €	350 564 €
	2041482		350 564 €

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AUTORISE le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites ci-dessus définies, avant le vote du budget primitif 2025 du SDESM.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-93-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-93

Objet de la délibération : **Avenant n°9 pour l'intégration dans le Contrat Pivot « SDESM » du contrat communal de Saint-Pierre-lès-Nemours**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-93-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;
Vu l'avenant n°6 dudit traité de concession, signé le 12 décembre 2023 ;
Considérant les négociations entre GrDF, France Urbaine et la FNCCR ayant abouti à l'élaboration d'un nouveau modèle de contrat de concession intégrant les problématiques de transition énergétique et écologique en date du 8 juin 2022 ;
Considérant la modification du périmètre de la convention de concession afin d'intégrer la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ;
Vu le projet d'avenant n°9 au contrat de concession ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'avenant n°9 au contrat de concession avec GRDF.
AUTORISE le président à signer l'avenant, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-94-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-94

Objet de la délibération : **Avenant n°2 au contrat de concession pour la distribution publique en gaz pour la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-94-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;
Vu l'avenant n°6 dudit traité de concession, signé le 12 décembre 2023 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours du 7 octobre 2020, par laquelle celle-ci demande le transfert au SDESM de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;
Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de concession ci-annexé ;
Considérant que le présent avenant a pour objet d'intégrer le nouveau modèle de contrat de concession intégrant notamment les problématiques de transition énergétique et écologique ;
Considérant les principales évolutions apportées par l'avenant :

- La revalorisation de la redevance R1.
- Le renforcement de la gouvernance avec la définition d'un schéma directeur des investissements décliné en plans pluriannuels d'investissement d'une durée de cinq années.
- L'intégration dans la concession des compteurs, postes de livraison et d'injection.
- La création d'un chapitre sur les ambitions en matière de transition écologique et énergétique.
- La création d'un chapitre Sécurité avec des données plus précises sur la maintenance du réseau et la création d'un indicateur « radar de sécurité ».
- Des données économiques et comptables supplémentaires (dont le niveau des provisions pour renouvellement utilisées).
- La création de nouveaux indicateurs de performance.
- L'intégration de clauses de pénalités.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours.
AUTORISE le président à signer l'avenant, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-95-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-95

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement de centrales solaires sur la commune de Tournan-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	8
Votants	15
Dont pouvoir	7

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET,M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-95-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à Monsieur Christian Poteau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le Code de Commerce ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Considérant que dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM ENERGIES a étudié avec la commune de Tournan-en-Brie l'opportunité de développer une centrale solaire sur un terrain de la commune ;
Considérant que c'est dans ce contexte que la commune de Tournan-en-Brie a délibéré pour participer à une société dédiée au développement de ce projet avec la SEM SDESM ENERGIES ;
Considérant que les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables.
- Dénomination sociale proposée : Tournan Electrique.
- Capital social : mille euros (1.000 €).
- Objet social principal : le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune de Tournan-en-Brie et des communes limitrophes.
- Participation au capital de la commune de Tournan-en-Brie à hauteur de 30% et de SDESM ENERGIES à hauteur de 70%.

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;
Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, M. Gérard Geneviève, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la SEM SDESM ENERGIES :

- À constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale sera :
  TOURNAN ELECTRIQUE, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de Tournan-en-Brie et des communes limitrophes ;
- À effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-96-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-96

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à prendre une participation financière dans une société dédiée au développement d'un projet solaire à Gouaix**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	8
Votants	15
Dont pouvoir	7

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET,M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-96-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à Monsieur Christian Poteau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le Code de Commerce ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Considérant que dans le cadre de son activité, la SEM SDESM ENERGIES accompagne depuis 2 ans l'entreprise CVE dans le développement du projet solaire qu'elle développe sur la commune de Gouaix ;
Considérant qu'il s'agit d'un projet de centrale solaire au sol sur le site de l'ancienne SICA actuellement en friche ;
Considérant que la commune de Gouaix est particulièrement favorable au développement de ce projet ;
Considérant que dans le cadre du partenariat entre SDESM ENERGIES et CVE, l'entreprise CVE s'est engagée à ouvrir 10% du capital de sa société de projet dédié au montage de la centrale de Gouaix à la SEM SDESM ENERGIES ;
Considérant que le projet est finalisé et le permis de construire sera déposé avant fin 2024 ;
Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM ENERGIES ;
Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, M. Gérard Geneviève, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la SEM SDESM ENERGIES à participer financièrement à hauteur de 10% au projet photovoltaïque au sol de Gouaix sous réserve que le conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES approuve ce projet.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-97-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

DELIBERATION N° 2024-97

Objet de la délibération : **Avis sur le projet de plan des mobilités d'Ile-de-France arrêté par le conseil régional**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-97-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le Code des Transports ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités en date du 25 mai 2022 portant évaluation du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France et mise en révision en vue de l'élaboration du plan des mobilités en Ile-de-France ;
Vu la délibération du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités en date du 6 février 2024 portant sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France ;
Vu la délibération en date du 27 mars 2024 du conseil régional d'Ile-de-France arrêtant le projet de plan des mobilités en Ile-de-France ;
Vu la saisine de la présidente de la région Ile-de-France en date du 5 juin 2024 saisissant pour avis les personnes publiques associées sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France ;
Vu la note ci-annexée motivant l'avis du SDESM ;
Considérant que ce projet de plan des mobilités en Ile-de-France comporte trois documents : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental ;
Considérant que le SDESM a intérêt à émettre un avis sur ce projet, du fait de ses compétences statutaires et notamment de sa compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques qu'elle exerce pour le compte de ses collectivités adhérentes ; et des activités portées par la SEM SDESM ENERGIES en matière de construction et d'exploitation de station GNV et bioGNV en Seine-et-Marne ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

EMET un avis favorable avec réserves sur ce projet de plan des mobilités en Ile-de-France.
DIT que la délibération et le document motivant l'avis réservé du SDESM sera transmis au conseil régional par voie électronique.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-98-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-98

Objet de la délibération : **Mise en place d'un fonds de concours dédié à la conversion des chaudières fioul et des chaudières gaz obsolètes équipant les bâtiments publics des collectivités adhérentes du SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-98-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment, qui fixe le seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre à 300 gCO_2eq par kWh PCI pour les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire installés dans un bâtiment résidentiel ou tertiaire ;
Vu la délibération n°2020-16 du comité syndical du 6 février 2020 engageant le SDESM dans la démarche « CapMétha77 » animée par le Département de Seine-et-Marne pour la promotion de la méthanisation et le développement du gaz vert en Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2023-097 du comité syndical du 30 novembre 2023 approuvant l'avenant n°6 au contrat de concession pour le service public de distribution du gaz naturel du SDESM signé avec GRDF, et en particulier l'annexe portant sur la transition énergétique dans laquelle le SDESM a pris des engagements pour promouvoir le gaz vert et l'efficacité énergétique des bâtiments de ses collectivités adhérentes lui ayant transféré la compétence d'AODG ;
Vu l'avis du bureau syndical en date du 26 novembre 2024 ;
Considérant le projet d'actualisation de la Stratégie Nationale Bas Carbone « SNBC 3 » qui vise la reconversion de 75 % des chaudières au fioul en système décarboné d'ici 2030 ;
Considérant que le SDESM souhaite inciter ses collectivités adhérentes à procéder à la conversion de leurs chaufferies fioul et la modernisation de leurs chaudières gaz obsolètes ;
Considérant que le SDESM propose de consacrer le bonus versé par GrDF au titre des raccordements des unités de méthanisation dans le département ;
Considérant que ce dispositif comporte des modalités et conditions qui sont précisées dans l'annexe et reprise ci-dessous ;
Considérant que ce dispositif prendrait effet en 2025, après adoption d'un règlement des aides défini par délibération à soumettre au comité syndical au plus tôt en mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'un fonds de concours pour la conversion des chaufferies fioul vers le gaz naturel et la modernisation des chaudières gaz obsolètes, selon les modalités suivantes :

- Enveloppe dédiée : 50 000 € en 2025.
- Taux d'aide et plafond :
    - taux d'aide maximum fixé à 50% du montant HT des dépenses éligibles. Ce taux pourra être modulé pour respecter la limite de 80% d'aides sur l'opération, tous financements confondus conformément aux règles de la comptabilité publique.
    - plafond de subvention fixé à 15 000 €.
- Dépenses éligibles **:** le fonds de concours du SDESM ne portera que sur la **fourniture et pose du nouvel équipement de production de chaleur**, **incluant les équipements indissociablement liés** (séparateur de boue, conduit de fumée, etc.), **le pilotage et la régulation à distance de la chaudière,** la dépose de l'ancienne chaudière et la neutralisation de la cuve à fioul le cas échéant. Les opérations annexes, telles que la mise en conformité du local chaufferie ou la remise en état de l'installation d'électricité associée, ne seront pas prises en compte.
- Bénéficiaires : communes qui ont transféré leur compétence gaz au SDESM ou qui ont engagé une procédure de transfert de cette compétence.
- Conditions d'éligibilité (ces paramètres visent à garantir la qualité du projet subventionné) :
    - Performance du nouvel équipement : le nouveau système de chauffage devra être une chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique), une chaudière hybride (association d'une pompe à chaleur air/eau et d'une chaudière THPE) ou une PAC au gaz.
    - Pilotage du nouvel équipement : le nouveau système de production de chaleur devra intégrer les outils permettant de piloter les installations à distance ainsi que de réaliser un suivi énergétique et un suivi des fonctions de régulation, d'automatisme et d'optimisation.
    - Cohérence de l'opération : les travaux de dimensionnement du nouvel équipement devront prendre

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-98-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

en compte les engagements concomitants du bénéficiaire à réaliser une démarche de sobriété énergétique sur le(s) bâti(s) concernés par l'opération. Cela peut se traduire par des engagements à réaliser des travaux d'améliorations de l'enveloppe du/des bâtiment(s) et/ou de travailler sur l'optimisation des usages (intensité d'usage) et des comportements (sensibilisation/formation des usagers).

Le bénéficiaire devra en ce sens, remettre au SDESM une note détaillant les actions déjà réalisées et ses engagements avec leur calendrier de mise en œuvre.

DIT qu'une délibération à soumettre au comité syndical viendra préciser les conditions d'éligibilité, les modalités de candidature des projets présentés par les communes ainsi que les conditions de sélection de ces projets.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-99-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-99

Objet de la délibération : **Désignation d'un délégué suppléant à la commission de délégation de service public**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-99-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2020-78 du comité syndical du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission de délégation de service public ;
Vu la délibération n°2022-80 du comité syndical du 20 novembre 2022 désignant 2 nouveaux délégués suppléants au sein de la commission de délégation de service public ;
Vu la délibération n°2020-59 du 26 juin 2020 portant approbation du nouveau règlement intérieur de la commande publique du SDESM ;
Considérant que pour les concessions de service public, l'ouverture des plis et l'analyse des candidats admis à la remise d'une offre sont effectuées par une commission de délégation de service public ;
Considérant que tout projet d'avenant à une concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission de délégation de service public ;
Considérant que selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée du représentant de l'autorité habilitée à signer, et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Considérant en outre que des agents du Syndicat sont admis à siéger au sein de la commission de délégation de service public pour effectuer le secrétariat de la séance et apporter toute précision sur les procédures à l'ordre du jour de chaque séance, mais il est précisé qu'ils n'ont pas voix délibérative ;
Considérant que l'autorité habilitée à signer les concessions est représentée par le Président ;
Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant en remplacement de Madame Cathy VEIL ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

RAPPELLE que le président est membre de droit et qu'il préside la commission de délégation de service public
DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, un nouveau délégué suppléant en remplacement de Madame Cathy VEIL appelé à siéger au sein de la commission de délégation de service public en la personne de Madame Anne THIBAULT.
PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission de délégation de service public :

En qualité de membres titulaires :	**En qualité de membres suppléants :**
M. Jean-Jacques BERNARD	M. Julien AGUIN
M. Benoît BLANC	M. Daniel LECUYER
M. Michel DUBARRY	M. Gabriel PLADYS
M. Pascal FOURNIER	M. Philippe BAPTIST
M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS	Mme Anne THIBAULT

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-100-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-100

Objet de la délibération : **Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'achat de véhicules à motorisation électrique et cession de véhicules à motorisation thermique**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-100-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Considérant que le SDESM est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche d'électrification progressive de sa flotte automobile.
Considérant qu'il est envisagé d'acquérir 5 véhicules de type citadine (Segment B) et 3 véhicules de type compact (Segment C), à motorisation électrique, pour répondre aux missions des agents du SDESM.
Considérant que ce marché est conclu sur la forme d'accord-cadre mono-attributaire avec un engagement maximum de 500 000 €HT sur une durée maximale de 12 mois.
Considérant que ces nouveaux véhicules viendront remplacer des véhicules thermiques/hybrides acquis en 2019, qu'il est intéressant de céder tant que ces véhicules ont une valeur résiduelle.
Considérant que le marché invite les candidats à remettre une offre de reprise pour 6 véhicules thermiques/hybrides
Considérant que le marché portera le numéro 2024SDESM16.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le lancement et la conclusion d'un marché consacré à l'achat de véhicules électriques.
AUTORISE le déclassement et l'aliénation des véhicules suivants :

- FJ-364-AP –Toyota Yaris
- FJ-154-AP– Toyota Yaris
- FJ-313-AP– Toyota Yaris
- FJ-496-AP– Toyota Yaris
- FJ-405-AP– Toyota Corolla
- FJ-446-AP– Toyota Corolla

AUTORISE le président à prononcer le déclassement lorsque les véhicules cités ne seront plus affectés au service.
AUTORISE le président à procéder à l'aliénation des véhicules cités dans la limite de -15%/+30% de l'offre de reprise formulée par le titulaire du marché.
AUTORISE le président à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces et documents nécessaires à sa passation et son exécution ou à la cession des véhicules cités.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-101-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-101

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Armentières**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-101-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Armentières en date du 08/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune d'Armentières est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune d'Armentières avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune d'Armentières souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de d'Armentières.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-102-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-102

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Amponville**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-102-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Amponville en date du 15/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune d'Amponville est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune d'Amponville avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune d'Amponville souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de d'Amponville.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-103-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-103

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Balloy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-103-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Balloy en date du 17/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Balloy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Balloy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Balloy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Balloy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-104

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bellot**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bellot en date du 19/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Bellot est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Bellot avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Bellot souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bellot.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-105-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-105

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Beton Bazoches**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-105-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beton Bazoches en date du 23/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Beton Bazoches est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Beton Bazoches avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Beton Bazoches souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Beton Bazoches.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-106-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-106

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bezalles**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-106-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bezalles en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Bezalles est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Bezalles avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Bezalles souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bezalles.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-107-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-107

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boisdon**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-107-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boisdon en date du 04/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Boisdon est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Boisdon avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Boisdon souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Boisdon.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-108-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-108

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boissy-le-Châtel**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-108-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boissy-le-Châtel en date du 22/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Boissy-le-Châtel est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Boissy-le-Châtel avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Boissy-le-Châtel souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Boissy-le-Châtel.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-109-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-109

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boitron**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-109-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boitron en date du 03/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Boitron est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Boitron avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Boitron souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Boitron.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-110-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-110

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bouleurs**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-110-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bouleurs en date du 15/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Bouleurs est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Bouleurs avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Bouleurs souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bouleurs.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-112-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-112

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bray-Sur-Seine**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-112-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bray-Sur-Seine en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Bray-Sur-Seine est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Bray-Sur-Seine avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Bray-Sur-Seine souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bray-Sur-Seine.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-113-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-113

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Cerneux**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-113-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cerneux en date du 30/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Cerneux est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Cerneux avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Cerneux souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Cerneux.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-114-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-114

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chailly-en-Bière**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-114-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chailly-en-Bière en date du 30/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Bière est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Bière avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Bière souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chailly-en-Bière.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-115-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-115

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chailly-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-115-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chailly-en-Brie en date du 27/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chailly-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chailly-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-116-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-116

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chalautre la Petite**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-116-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chalautre la Petite en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chalautre la Petite est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chalautre la Petite avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chalautre la Petite souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chalautre la Petite.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-117-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-117

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chalmaison**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-117-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chalmaison en date du 25/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chalmaison est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chalmaison avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chalmaison souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chalmaison.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-118-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-118

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chartrettes**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-118-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chartrettes en date du 25/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chartrettes est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chartrettes avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chartrettes souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chartrettes.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-119-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-119

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chateau-Landon**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-119-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chateau-Landon en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chateau-Landon est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chateau-Landon avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chateau-Landon souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chateau-Landon.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-120-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-120

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtenoy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-120-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenoy en date du 01/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Châtenoy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Châtenoy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Châtenoy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Châtenoy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-121-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-121

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtillon-la-Borde**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-121-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon-la-Borde en date du 13/9/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Châtillon-la-Borde est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Châtillon-la-Borde avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Châtillon-la-Borde souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Châtillon-la-Borde.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-122-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-122

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chaumes-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-122-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Brie en date du 02/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chaumes-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chaumes-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chaumes-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chaumes-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-123-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-123

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Chenoise-Cucharmoy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-123-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chenoise-Cucharmoy en date du 09/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Chenoise-Cucharmoy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Chenoise-Cucharmoy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Chenoise-Cucharmoy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Chenoise-Cucharmoy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-124-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-124

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Choisy-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-124-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Choisy-en-Brie en date du 27/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Choisy-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Choisy-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Choisy-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Choisy-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-125-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-125

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Courpalay**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-125-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Courpalay en date du 21/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Courpalay est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Courpalay avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Courpalay souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Courpalay.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-126-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-126

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Crécy-la-Chapelle**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-126-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Crécy-la-Chapelle en date du 16/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Crécy-la-Chapelle est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Crécy-la-Chapelle avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Crécy-la-Chapelle souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Crécy-la-Chapelle.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-127-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-127

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Dammarie-les-Lys**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-127-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Dammarie-les-Lys en date du 14/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Dammarie-les-Lys est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Dammarie-les-Lys avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Dammarie-les-Lys souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Dammarie-les-Lys.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-128-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-128

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Féricy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-128-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Féricy en date du 20/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Féricy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Féricy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Féricy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Féricy**.**
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-129-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-129

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Flagy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-129-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Flagy en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Flagy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Flagy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Flagy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Flagy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-130-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-130

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontaine-Fourches**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-130-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fontaine-Fourches en date du 08/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Fontaine-Fourches est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Fontaine-Fourches avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Fontaine-Fourches souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Fontaine-Fourches.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-131-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-131

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontaine-le-Port**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-131-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fontaine-le-Port en date du 10/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Fontaine-le-Port est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Fontaine-le-Port avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Fontaine-le-Port souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Fontaine-le-Port.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-132-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-132

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fontenailles**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-132-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenailles en date du 13/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Fontenailles est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Fontenailles avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Fontenailles souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Fontenailles.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-133-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-133

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Forges**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-133-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Forges en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Forges est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Forges avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Forges souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Forges.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-134-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-134

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Gouaix**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-134-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gouaix en date du 24/07/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Gouaix est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Gouaix avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Gouaix souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Gouaix.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-135-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-135

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Gravon**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-135-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gravon en date du 14/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Gravon est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Gravon avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Gravon souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Gravon.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-111-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-111

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bougligny**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-111-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bougligny en date du 22/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Bougligny est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Bougligny avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Bougligny souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bougligny.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-136-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-136

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Guérard**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-136-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Guérard en date du 21/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Guérard est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Guérard avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Guérard souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Guérard.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-137-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-137

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Hermé**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-137-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Hermé en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Hermé est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Hermé avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Hermé souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Hermé.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-138-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-138

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Jaignes**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-138-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jaignes en date du 10/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Jaignes est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Jaignes avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Jaignes souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Jaignes.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-139-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-139

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La-Brosse-Montceaux**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-139-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La-Brosse-Montceaux en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de La-Brosse-Montceaux est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de La-Brosse-Montceaux avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de La-Brosse-Montceaux souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La-Brosse-Montceaux.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-140-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-140

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Ferté-Gaucher**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-140-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Ferté-Gaucher en date du 15/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de La Ferté-Gaucher est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de La Ferté-Gaucher avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de La Ferté-Gaucher souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La Ferté-Gaucher.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-141-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-141

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Houssaye-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-141-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Houssaye-en-Brie en date du 20/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de La Houssaye-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de La Houssaye-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de La Houssaye-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La Houssaye-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-142-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-142

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Larchant**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-142-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Larchant en date du 23/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Larchant est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Larchant avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Larchant souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Larchant.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-143

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Rochette**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Rochette en date du 10/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de La Rochette est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de La Rochette avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de La Rochette souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La Rochette.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-144-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-144

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Le Chatelet-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-144-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Chatelet-en-Brie en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Le Chatelet-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Le Chatelet-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Le Chatelet-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Le Chatelet-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-145-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-145

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Le Mée-sur-Seine**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-145-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Mée-sur-Seine en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Le Mée-sur-Seine est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Le Mée-sur-Seine souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Le Mée-sur-Seine souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Le Mée-sur-Seine.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-146-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-146

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Limoges-Fourches**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-146-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Limoges-Fourches en date du 20/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Limoges-Fourches est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Limoges-Fourches avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Limoges-Fourches souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Limoges-Fourches.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-147-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-147

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Lissy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-147-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lissy en date du 19/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Lissy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Lissy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Lissy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Lissy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-148-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-148

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Machault**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-148-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Machault en date du 01/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Machault est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Machault avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Machault souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Machault.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-149-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-149

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Maison-Rouge-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-149-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Maison-Rouge-en-Brie en date du 11/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Maison-Rouge-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Maison-Rouge-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Maison-Rouge-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Maison-Rouge-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-150-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-150

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Mareuil-lès-Meaux**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-150-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mareuil-lès-Meaux en date du 18/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Mareuil-lès-Meaux est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Mareuil-lès-Meaux avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Mareuil-lès-Meaux souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Mareuil-lès-Meaux.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-151-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-151

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Marolles-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-151-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marolles-en-Brie en date du 04/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Marolles-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Marolles-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Marolles-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-152-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-152

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montceaux-lès-Provins**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-152-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montceaux-lès-Provins en date du 30/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Montceaux-lès-Provins est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Montceaux-lès-Provins avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Montceaux-lès-Provins souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Montceaux-lès-Provins.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-153-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-153

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montcourt-Fromonville**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-153-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montcourt-Fromonville en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Montcourt-Fromonville est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Montcourt-Fromonville avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Montcourt-Fromonville souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Montcourt-Fromonville.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-154-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-154

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montdauphin**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-154-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montdauphin en date du 11/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Montdauphin est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Montdauphin avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Montdauphin souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Montdauphin.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-155-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-155

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montigny-le-Guesdier**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-155-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montigny-le-Guesdier en date du 06/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Montigny-le-Guesdier est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Montigny-le-Guesdier avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Montigny-le-Guesdier souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Montigny-le-Guesdier.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-156-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-156

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montigny-Lencoup**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-156-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montigny-Lencoup en date du 04/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Montigny-Lencoup est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Montigny-Lencoup avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Montigny-Lencoup souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Montigny-Lencoup.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-157-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-157

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Mortcerf**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-157-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mortcerf en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Mortcerf est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Mortcerf avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Mortcerf souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Mortcerf.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-158-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-158

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Noisy-Rudignon**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-158-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Noisy-Rudignon en date du 17/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Noisy-Rudignon est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Noisy-Rudignon avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Noisy-Rudignon souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Noisy-Rudignon.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-159-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-159

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Noisy-sur-École**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-159-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Noisy-sur-École en date du 19/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Noisy-sur-École est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Noisy-sur-École avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Noisy-sur-École souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de
Noisy-sur-École.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-160-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-160

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Orly-sur-Morin**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-160-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Orly-sur-Morin en date du 11/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Orly-sur-Morin est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Orly-sur-Morin avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Orly-sur-Morin souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Orly-sur-Morin.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-161-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-161

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Ozouer-le-Voulgis**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-161-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ozouer-le-Voulgis en date du 19/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Ozouer-le-Voulgis est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Ozouer-le-Voulgis avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Ozouer-le-Voulgis souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Ozouer-le-Voulgis.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-162-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-162

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Pécy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-162-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pécy en date du 01/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Pécy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Pécy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Pécy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Pécy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-163-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-163

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Perthes-en-Gatinais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-163-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Perthes-en-Gatinais en date du 25/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Perthes-en-Gatinais est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Perthes-en-Gatinais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Perthes-en-Gatinais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Perthes-en-Gatinais.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-164-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-164

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Pezarches**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-164-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pezarches en date du 12/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Pezarches est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Pezarches avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Pezarches souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Pezarches.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-165-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-165

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Poigny**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-165-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Poigny en date du 19/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Poigny est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Poigny arches avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Poigny souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Poigny.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-166-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-166

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Presles-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-166-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Presles-en-Brie en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Presles-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Presles-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Presles-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Presles-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-167-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-167

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Rebais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-167-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Rebais en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Rebais est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Rebais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Rebais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Rebais.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-168-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-168

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Brice**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-168-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Brice en date du 30/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Brice est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Brice avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Brice souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Brice.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-169-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-169

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Cyr-sur-Morin**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-169-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Cyr-sur-Morin en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Cyr-sur-Morin est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Cyr-sur-Morin avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Cyr-sur-Morin souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Cyr-sur-Morin.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-170-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-170

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Germain-Laxis**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-170-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Germain-Laxis en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Germain-Laxis est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Germain-Laxis avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Germain-Laxis souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Germain-Laxis.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-171-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-171

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Méry**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-171-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Méry en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Méry est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Méry avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Méry souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Méry.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-172-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-172

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-172-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours en date du 08/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-173-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-173

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-173-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne en date du 27/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Rémy-de-la-Vanne.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-174-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-174

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Sauveur-Sur-École**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-174-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-Sur-École en date du 04/12/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Saint-Sauveur-Sur-École est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Saint-Sauveur-Sur-École avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Saint-Sauveur-Sur-École souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Saint-Sauveur-Sur-École.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-175-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-175

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Seine-Port**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-175-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Seine-Port en date du 21/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Seine-Port est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Seine-Port avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Seine-Port souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Seine-Port.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-176-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-176

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Sivry-Courtry**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-176-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sivry-Courtry en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Sivry-Courtry est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Sivry-Courtry avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Sivry-Courtry souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Sivry-Courtry.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-177-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-177

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Soisy-Bouy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-177-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Soisy-Bouy en date du 23/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Soisy-Bouy est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Soisy-Bouy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Soisy-Bouy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Soisy-Bouy.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-178-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-178

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Solers**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-178-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Solers en date du 25/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Solers est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Solers avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Solers souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Solers.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-179-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-179

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Touquin**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-179-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Touquin en date du 19/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Touquin est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Touquin avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Touquin souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Touquin.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-180-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-180

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Valence-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-180-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valence-en-Brie en date du 30/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Valence-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Valence-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Valence-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Valence-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-181-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-181

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vaudoy-en-Brie**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-181-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vaudoy-en-Brie en date du 17/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Vaudoy-en-Brie est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Vaudoy-en-Brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Vaudoy-en-Brie souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Vaudoy-en-Brie.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-182-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-182

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vendrest**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-182-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vendrest en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Vendrest est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Vendrest avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Vendrest souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Vendrest.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-183-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-183

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villeneuve-sur-Bellot**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-183-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-sur-Bellot en date du 14/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Villeneuve-sur-Bellot est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Villeneuve-sur-Bellot avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Villeneuve-sur-Bellot souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Villeneuve-sur-Bellot.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-184-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-184

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Ville-Saint-Jacques**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-184-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ville-Saint-Jacques en date du 29/11/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Ville-Saint-Jacques est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Ville-Saint-Jacques avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Ville-Saint-Jacques souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Ville-Saint-Jacques.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-185-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-185

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villiers-saint-Georges**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-185-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villiers-saint-Georges en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Villiers-saint-Georges est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Villiers-saint-Georges avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Villiers-saint-Georges souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Villiers-saint-Georges.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-186-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-186

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villiers-sur-Seine**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-186-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villiers-sur-Seine en date du 24/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Villiers-sur-Seine est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Villiers-sur-Seine avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Villiers-sur-Seine souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Villiers-sur-Seine.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-187-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-187

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Vimpelles**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-187-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vimpelles en date du 16/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Vimpelles est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Vimpelles avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Vimpelles souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Vimpelles.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-188-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-188

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Voinsles**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-188-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Voinsles en date du 26/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Voinsles est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Voinsles avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Voinsles souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Voinsles.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

1 rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

Comité Syndical du 16 décembre 2024
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

DELIBERATION N° 2024-189

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Yèbles**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	9
Votants	17
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 15H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 5 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.
Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 16H00, les conseillers syndicaux se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 11 décembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :
T1 : /
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET
T3 : M. Francis OUDOT, M. Christian POTEAU
T4 : M. Michel GARD, M. Pierre YVROUD
T5 : M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ
T6 : M. Christian SCHNELL
T7 : /
T8 : M. Benoît LOCART
EPCI : /

Délégués représentés :
M. Pascal COUROYER donne pouvoir à M. RODRIGUEZ
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. FORTIN
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. GARD
M. Jean -Jacques BERNARD donne pouvoir à M. ALBARET
M. Didier FENOUILLET, donne pouvoir à M. POTEAU
M. Bernard MICHELOT donne pouvoir à M. YVROUD
Mme Laure LUCE donne pouvoir à M. LOCART
M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. OUDOT

Délégués excusés :
M. Julien AGUIN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. BOSSE Dominique, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. CORNELOUP Jean-Pierre, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. DOUCE Philippe, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDE, M. Jacques ILLIEN, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. MACHU Pascal, M. MARECHAL Franck, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Jean-Philippe POMMERET, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, M. Francis ROUSSET, M. SARAZIN Régis, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20241216-C2024-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Yèbles en date du 03/10/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
Considérant que la commune de Yèbles est adhérente au SDESM ;
Considérant que la commune de Yèbles avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
Considérant que cette convention est arrivée à terme ;
Considérant que la commune de Yèbles souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Yèbles.
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.